



Le Lien Municipal

Octobre 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 27 septembre 2018, s'est réuni le 1er octobre 2018 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Fabrice FOND, Mme Valérie MASIULIS, M. Stéphane SABOT, M. Marc GADOUD, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS

Secrétaire de séance : Mme Valérie MASIULIS

Membres absents excusés : M. Christophe BROSSON, Mme Régine DUC

SEANCE DU 28 AOUT 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 août 2018.

INVESTISSEMENTS 2019

JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les investissements pour l'année 2019 et surtout demander les subventions correspondantes.

Il rappelle que la commune a obtenu une subvention de 15.007 € du Conseil Régional pour la mise aux normes handicapés des toilettes publiques situées place de l'Eglise. Il informe le Conseil Municipal qu'après une vérification de l'aire de jeux pour enfants place de l'Eglise, il s'avère que celle-ci n'est plus aux normes tant par les jeux (jeux à ressort, toboggan, etc...), que par la végétation, les barrières etc ... l'entourant.

Il propose donc au Conseil Municipal de repenser totalement cet espace et de confier cette mission à l'Atelier CHOUETTE de Saint Sauveur en Rue.

CIMETIERE DE LONGES

Le portail et un pilier de l'entrée du cimetière de Longes ont été abimés par un entreprise de Pompes Funèbres

voilà déjà quelques mois. Un premier devis avait été demandé pour réparer à l'identique le portail et le pilier mais il s'avère que les engins ont du mal à passer par ce portail trop étroit. Il a donc été demandé aux entreprises d'élargir le passage en décalant un pilier d'environ 1,5 m et d'installer un portail plus pratique. L'ancien portail sera conservé et placé à l'intérieur de cimetière en décoration.

Ces travaux seront financés par le remboursement des assurances.

D'autre part, l'entretien du cimetière devient de plus en plus contraignant du fait de l'interdiction d'utiliser des désherbants. Monsieur le Maire propose d'étudier, à moyen terme, la possibilité de goudronner les allées du cimetière.

MAIRIE

Monsieur Didier TESTE présente au Conseil Municipal deux devis pour le remplacement du tableau électrique de la mairie qui date de 1986 et le remplacement des luminaires de la mairie par des systèmes à led. Le montant des travaux serait d'environ 2.500 € TTC.

VIABILITE HIVERNALE DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2018/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle politique en matière de déneigement des routes départementales. Le département a été divisé en cinq niveaux :

- **Niveau S1** applicable sur une partie du réseau structurant: **suivi et interventions 24h/24 7j/7** en cas de **risques d'aléas hivernaux**,
- **Niveau S2** applicable sur une partie des réseaux structurant et de liaison : **suivi 24h/24 7j/7 et interventions** en cas de **risques d'aléas hivernaux en journée (6h-22h) ou d'aléas forts pendant la nuit.**
- **Niveau S3** applicable sur une partie des réseaux de liaison et de proximité : **suivi 24h/24 7j/7 et interventions** en cas de **risques d'aléas hivernaux en journée (7h-21h) ou des risques de blocages**

Chassenoud, Clorenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Ballasserie, La Bernardière, La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Jurarie, La Planche, Le Brichelet, Le Coin, Le Croc, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Vanel

pendant la nuit.

- Niveau S4 applicable sur une partie du réseau de liaison : suivi et interventions lors de risques d'aléas hivernaux forts en journée (7h30-19h).
- Niveau S5 applicable sur une partie du réseau de liaison : suivi et interventions lors de risques de blocage en journée (7h30-16h30).

Les routes départementales de la commune sont donc classées ainsi :

- Niveau S3 : RD28 du Bourg de Longes au Croc ; RD140 du Bourg de Longes à la RD502
- Niveau S4 : RD28 du Bourg de Longes au carrefour du Col de Chassenoud
- Niveau S5 : RD625 (route de Ste Croix), RD625E (route des Tailles, route du Col de Grenouze), RD616 (route des Intés)

Le département du Rhône propose à la commune de signer une convention pour le déneigement du secteur S5 moyennant une aide financière d'environ 4.000 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas signer ce contrat avec le Département du Rhône.

CHANGEMENT DU PRESTATAIRE DE SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien prestataire « Les saveurs à l'ancienne » a mis fin au contrat de livraison des repas pour le restaurant scolaire début septembre 2018 avec un arrêt effectif au 1er octobre 2018.

Devant l'urgence, la société API de la Talaudière a bien voulu reprendre le contrat à partir du 1er octobre 2018 au même tarif que la société « Les Saveurs à l'ancienne ».

Une réunion a été organisée le Vendredi 28 septembre 2018 pour la présentation de la société API aux élus, au service périscolaire et aux parents d'élèves. Monsieur le Maire regrette que très peu de familles ont été présentes à cette réunion.

MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Didier TESTE expose au Conseil Municipal que lors de la cérémonie d'hommage aux résistants du Mont Monnet à Remillieux, Mme DESTOUR, historienne de la Résistance, lui a fait remarquer qu'il manquait le nom d'un poilu sur le monument aux morts de Longes, mais qu'il était inscrit sur le monument aux

morts de Dizimieux.

D'autre part, Mme Germaine JOUVE, résistante originaire de Longes, décédée dans le camp de Bergen-Belsen le 23 mars 1945 n'est pas inscrite sur le monument aux morts. Il conviendrait de prendre contact avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre afin de faire porter sur son acte de naissance la mention « Mort en Déportation » pour pouvoir l'inscrire sur le monument aux morts. Des démarches seront faites dans ce sens.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe des nouveaux tarifs de la surtaxe d'assainissement 2019 votés par le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération.

Tarifs 2018

Part fixe : 34,01 € Part par m3 : 0,6914 € soit 0,98 € par m3

Tarifs 2019

Part fixe : 25 € Part par m3 : 0,99 € soit 1,20 € par m3

DEFENSE INCENDIE

Une demande a été faite pour implanter un poteau d'incendie dans le hameau de Nuzières en profitant des travaux d'adduction d'eau de la commune de Pavezin. La demande a été transmise au syndicat des eaux : celui-ci nous a répondu qu'il était impossible de déplacer ce poteau pour des raisons de trop forte pression (18 bars).

QUESTIONS DIVERSES

Madame Murielle BOIRON fait le compte-rendu de la réunion de la commission d'action sociale pour l'organisation du concours de belote et du repas des anciens.

Monsieur Didier TESTE présente la demande de subvention de l'école des Jeunes Sapeurs Pompiers de Givors. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette requête.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h15**



Stationnement



Rendons le trottoir aux piétons !

Malgré plusieurs rappels successifs dans ce lien municipal, les règles de stationnement dans les rues du village ne sont toujours pas respectées. Nous réitérons une nouvelle fois les règles de stationnement à respecter dans les rues de notre village et rappelons que de nombreuses places de stationnement sont disponibles sur les parkings du village (place de Verdun, Parking de la Mairie, Place de l'Eglise, Place des Jeux de boules, Chemin de la Charpière).

Même si nous comprenons le désir des habitants de garer leur véhicule au plus proche de leur habitation, ceux-ci ne doivent pas stationner sur les trottoirs, les passages ou accotement. Trouver une place libre sur les différents parkings et faire, au besoin, quelques mètres à pied, c'est bon pour la santé et pour le « bien vivre ensemble ». De plus, ces véhicules empêchent la circulation des piétons en toute sécurité.

Pour rappel, le code de la route considère ce stationnement comme gênant, et peut faire l'objet d'une contravention. D'autre part, les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours consécutifs peuvent être considérés comme en infraction et être passibles d'une amende. Sans aller jusqu'à une application stricte de la loi, une prise de conscience de chacun peut certainement conduire à garantir une circulation sans gêne et une meilleure sécurité pour tous. Il s'agit tout simplement de civisme qui est un principe fondamental de la vie en société. Et gardons en mémoire que les règles sont faites pour être respectées et que leur non-respect est sanctionné.

Deux cent soixante dix familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail

Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie : mairie@longes.fr.

Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

Repas Animé

(Guitare et chanteur)

Dimanche 4 Novembre

à 12h

**Au Complexe Sportif et Culturel
Du Fautre (Trêves)**

Repas adulte : 16€
Enfant -12 ans : 8€

Kir
Choucroute
Fromage (blanc ou sec)
Dessert
Café



Sur réservation jusqu'au 27/10 (règlement à l'inscription)

Auprès de Fillon Irene au 04.72.24.98.87
ou de Bonnard Eliane au 04.74.87.85.21
ou de Bonnard Agnès au 04.77.20.20.99

Organisé par
l'ASQV Section Chorale